

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 16476
Numéro SIREN : 505 327 940
Nom ou dénomination : NEWEN STUDIOS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2023 sous le numéro de dépôt 123365

NEWEN

SAS au capital de 30 829 820 euros
Siège social : 71 rue de la Victoire
75009 Paris
505 327 940 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 11 FÉVRIER 2021**

EXTRAIT

----- Début d'extrait -----

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par la Présidente :

- prend acte que, par décisions en date du 3 juillet 2019, la collectivité des associés a autorisé la Présidente à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, à émettre au profit (i) de certains salariés et mandataires sociaux de la Société ainsi qu'au profit (ii) de certains salariés des filiales de la Société, dans un délai ne pouvant excéder 38 mois à compter desdites décisions ;
- par décisions du 3 juillet 2019, la Présidente a attribué gratuitement 203 000 actions et a arrêté la liste des bénéficiaires ;
- autorise une ou plusieurs augmentation(s) de capital, à due concurrence du nombre d'actions définitivement attribuées à(aux) bénéficiaire(s) à l'issue des périodes d'acquisitions telles qu'elles ont été fixées par la collectivité des associés du 3 juillet 2019 et dans le plan d'attribution gratuite d'actions 2019 (le « **Plan AGA 2019** »), par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à hauteur maximale de 203 100 euros.

A cet effet, la collectivité des associés :

- a) délègue tous pouvoirs à la Présidente pour réaliser la (ou les) dite(s) augmentation(s) du capital social de la Société, au jour de l'attribution définitive des actions gratuites, et notamment pour :
 - fixer le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital,
 - constituer une réserve indisponible par prélèvement sur des postes de primes ou de réserves,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts de la Société en conséquence,
 - et plus généralement, faire le nécessaire.
- b) décide que la Présidente pourra faire usage de cette délégation pendant un délai de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, ladite délégation pouvant le cas échéant, être renouvelée dans l'hypothèse où la ou les périodes d'acquisition expireraient postérieurement à cette période de 26 mois ;
- c) prend acte que cette autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

----- Fin d'extrait -----

Extrait certifié conforme le 02/01/2023
Par le Président de NEWEN STUDIOS,
Romain BESSI